

Le Conseil communal subventionne le transport public

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 8 MAI 2017



ORDRE DU JOUR :

1. Approbation de l'ordre du jour modifié
2. Communications du Collège des bourgmestre et échevins
3. Règlement de la circulation, amendements
4. Office social en commun à Mamer (OSCM), convention 2017
5. Plan d'action contre le bruit / Programme national de la qualité de l'air
6. Associations locales, approbation des statuts du Black Bear Darts
7. Allocations de subsides aux associations locales pour l'année 2017, (année de référence 2016)
8. Pacte climat
 - a) Subventionnement d'abonnements du transport public
 - b) Modification de deux articles budgétaires
9. « Regional Musekschoul Westen », organisation scolaire provisoire 2017/2018
10. Maison des jeunes, convention 2017
11. Confirmation d'un règlement temporaire de la circulation
12. Affaires du personnel (huis clos)
Nomination définitive d'un fonctionnaire dans la carrière du rédacteur
13. Correspondance et questions des membres du Conseil communal

PRÉSENTS :

Diane BISENIUS-FEIPEL, bourgmestre, Eugène HALSDORF, Victor CHRISTOPHE, échevins, Raymond KAUFFMANN, Patrick CALMUS, Marcel JAKOBS, Francisco RAMIREZ, Marc LOESS, conseillers communaux, Marc THILL, secrétaire communal

1. Approbation de l'ordre du jour modifié

Après l'ajout du point 8b) Modification de deux articles budgétaires dans le cadre du financement de la subvention des abonnements du transport public l'ordre du jour modifié est approuvé à l'unanimité.

2. Communications du Collège des bourgmestre et échevins

La bourgmestre Diane BISENIUS-FEIPEL informe les conseillers communaux que seulement dix candidatures ont été posées pour les dix postes d'étudiants vacants au cours des vacances d'été. Toutes les candidatures ont en conséquence été retenues.

La bourgmestre Diane BISENIUS-FEIPEL remercie le conseiller Marcel JAKOBS, président de la commission des loisirs, du troisième âge et de la jeunesse, ainsi que tous les sponsors et associations participantes pour l'excellente organisation du « Wanterlaf 2017 ». Plus de 500 participants étaient au départ. La recette obtenue permettait la remise d'un chèque de 3.500 € à l'association « Parkinson Lëtzebuerg ».

La bourgmestre Diane BISENIUS-FEIPEL rappelle l'inauguration du réaménagement de la rue Schléiwenhaff. Les infrastructures souterraines ont été complètement renouvelées. La rue a été adaptée aux exigences d'une zone 30. Les réactions des habitants étaient pour la majeure partie positive. Des travaux similaires commenceront bientôt dans la rue Belle-Vue.

La palissade du chantier de la nouvelle école / Maison Relais obtiendra des lucarnes afin de pouvoir suivre le progrès des

travaux. Une décoration street-art mise en place par la maison relais, ainsi que par la maison des jeunes sous l'impulsion de l'artiste local Raphaël GINDT décoreront la palissade.

3. Règlement de la circulation, amendements

Le règlement de la circulation du 20 juillet 2015 est adapté en différents points. Plusieurs interdictions de stationnement et une interdiction de circuler excepté riverains est ordonnée sur les chemins ruraux. Cette mesure est prise dans l'intérêt de la sécurité des promeneurs. Les amendements sont approuvés à l'unanimité.

4. Office social en commun à Mamer (OSCM), convention 2017

La convention de l'Office social en commun à Mamer (OSCM), réunissant les communes de Bertrange, Dippach, Kehlen, Kopstal, Leudelange, Mamer et Reckange-sur-Mess, retient pour l'année 2017 des dépenses de 578.774,47 €. 50% des dépenses sont pris en charge par le Ministère de la Famille. Le restant des dépenses sont pris en charge par les communes participantes au prorata de leur population.

5. Plan d'action contre le bruit / Programme national de la qualité de l'air

La bourgmestre Diane BISENIUS-FEIPPEL informe les conseillers communaux sur l'enquête publique du Ministère du Développement Durable et des Infrastructures concernant le bruit et la qualité de l'air. Elle a été publiée par les communes entre le 1^{er} février et le 1^{er} avril 2017. Le résultat sera la base d'un plan d'action contre le bruit, ainsi que d'un programme national de la qualité de l'air.

Le plan d'action contre le bruit concerne le bruit de la voie ferroviaire, le bruit du trafic routier, le bruit dans les localités généré par la circulation routière, ainsi que le bruit de l'aviation. Un second volet concerne la qualité de l'air.

Une unique réclamation d'un habitant traitant ce sujet sensible, a été introduite auprès de l'administration communale et sera transmise ensemble avec la prise de position du Collège des bourgmestre et échevins au ministère.

Le Collège des bourgmestre et échevins retient dans sa prise de position que le bruit émanant des installations ferroviaires a connu une réduction significative à partir du moment où les rails ont été soudés avec une nouvelle procédure. Le problème du bruit du trafic aérien devrait être résolu au niveau national. Le Collège des bourgmestre et échevins exige cependant le respect de l'interdiction des vols de nuit entre minuit et six heures du matin.

Le trafic routier par contre constitue un problème considérable pour la localité de Leudelange. Malgré tous les refus obtenus, la demande pour une route de contournement de la localité persiste, spécialement pour délester la route de Luxembourg et la route d'Esch.

Le Collège des bourgmestre et échevins est également consterné par le bruit, les émissions de particules fines et les problèmes de stationnement dans les différents quartiers. L'administration communale a d'ores déjà instauré des zones avec une limitation de vitesse à 30 km/h dans les quartiers résidentiels. Elle prévoit dans le cadre de la phase 2 de la nouvelle école / Maison Relais

l'instauration d'une zone de rencontre dans la Rue du Lavoir. En plus, un stationnement résidentiel devra faire obstacle au problème du stationnement. Dû à l'irrespect de la réglementation par un grand nombre d'automobilistes les responsables communaux se voient dans l'obligation d'exiger un renforcement des contrôles de la Police.

Tous les conseillers communaux se rallient à la prise de position du Collège des bourgmestre et échevins.

Le conseiller Marc LOESS retient que le bruit du trafic aérien tout comme l'augmentation du trafic persisteront. Toutefois une réaction constante devra veiller à limiter les effets des nuisances dans les limites du tolérable.

Le conseiller Francisco RAMIREZ voit l'unique solution pour la réduction du trafic dans une utilisation renforcée des transports publics. Il espère sur le raccordement de Leudelange au réseau du tram.

Le conseiller Patrick CALMUS recommande une limitation du transport individuel par la promotion du transport public ou par l'électromobilité, respectivement le partage de voitures (Car-Sharing) et espère aussi un raccordement au réseau du tram.

L'échevin Victor CHRISTOPHE propose d'installation d'endroits de stationnement à l'extérieur de la localité avec des navettes pour les entreprises locales.

L'échevin Eugène HALSDORF évoque une enquête de la centrale de mobilité afin d'améliorer le transport public. Il s'attend à des problèmes supplémentaires après l'installation des nouveaux réservoirs d'hydrocarbures à proximité de l'autoroute.

Le conseiller Marcel JAKOBS ne voit guère de possibilité pour réduire la circulation avec une population croissante et une augmentation du nombre des emplois.

Le conseiller Raymond KAUFFMANN retient que la circulation nécessite une adaptation permanente à la situation actuelle, tout comme la discussion sur le passage des poids lourds dans la localité. Il souligne l'importance de la prise de position du Collège des bourgmestre et échevins.

6. Associations locales, approbation des statuts du Black Bear Darts

La bourgmestre Diane BISENIUS-FEIPPEL se réjouit de pouvoir accueillir une nouvelle association dans la commune et présente les statuts du « Black Bear Darts ». Parce que cette association ne veut pas exercer son sport dans un café, elle a demandé la mise à disposition d'une salle de la commune. Grâce à la bienveillante coopération du club de tennis de table la mise à disposition d'une salle a été rendu possible. La bourgmestre invite la nouvelle association à participer activement aux manifestations locales. Les statuts sont approuvés à l'unanimité.

7. Allocations de subsides aux associations pour l'année 2017 (année de référence 2016)

Une vie associative active est le signe d'une communauté active, d'un lieu de rencontre pour tous les citoyens et d'une participation intense aux manifestations locales. La bourgmestre présente les subsides ordinaires et extraordinaires, qui pour l'année de

référence se résume à 28.744 € dans les domaines de la culture, du sport et des loisirs. Elle remercie la commission des subsides et souligne le support accordé aux associations par la mise à disposition de salles et du matériel.

Le conseiller Raymond KAUFFMANN souligne l'importance du support financier, mais rappelle que le règlement afférent devra être méticuleusement respecté. Il explique le calcul des subsides.

Il observe que la commission des finances n'est en principe pas intéressée à un contrôle des finances des associations, mais il est important d'obtenir à l'avenir une liste détaillée des dépenses pour entraîneurs et chefs de musique.

Le conseiller Marcel JAKOBS pense que quelques associations ont accumulé une certaine fortune qu'elles devraient investir dans l'intérêt de leurs membres.

Le conseiller Patrick CALMUS profite de l'occasion pour remercier les associations qui participent aux manifestations locales.

Les subsides sont approuvés à l'unanimité comme suit :

SOCIETES LOCALES	Subside
Amiperas Section Leudelange	550,00
Amis de la Fleur	550,00
Association des Parents d'Elèves Concernés APECL	550,00
Cercle Culturel et Historique	780,00
Chorale Ste Cécile	2580,00
Desch-Tennis Leideleng 1964	1690,25
Fraën a Mammen	550,00
Frenn vun de Leidelenger Guiden a Scouten	250,00
Hëllëf fir Ukaïnesch Kanner (HUK)	550,00
Leidelenger Pétanque Frënn a.s.b.l.	500,00
Kéleclub Stramm op d'Damm	500,00
Lasep Section de Leudelange	550,00
Leidelenger Musek	6780,00
(Letzebuurger) Leidelenger Guiden a Scouten	550,00
Natur & Umwelt Section Leideleng (ex. Natur- a Vulleschutzliga LNVL)	550,00
Sapeurs-Pompiers	1780,00
Supporterclub Leidelenger Musek	250,00
Tennis Club TC Leideleng	1848,00
1. FC Gruefwiss a.s.b.l.	2060,75
Trëppelfrënn	550,00
Velo Club Endurance Leudelange	650,00
Parkinson Luxembourg asbl	150,00
Black Bear Darts a.s.b.l. (Startsubsid)	250,00

Association	Motif	Subside
Leidelenger Musek	50% frais concert gala	1105,00
Leidelenger Musek	Crescendien	2000,00
1. FC Gruefwiss a.s.b.l.	Chariot pour balles	220,00

8a. Pacte climat, subventionnement d'abonnements du transport public

Dans le cadre du pacte climat la commune propose de subventionner le transport public afin de réduire l'utilisation du véhicule individuel. Cette façon permet aux jeunes et aux personnes âgées de plus de 60 ans d'utiliser gratuitement les transports publics. A tous les autres habitants est offerte une subvention annuelle de 100 € à l'occasion de l'achat de certains abonnements.

Les frais de la carte senior (à partir de 60 ans) de 100 € et de la « Jumbokaart » de 75 € sont intégralement remboursés.

L'achat d'un abonnement annuel réseau (440 € en 2^e et 660 € en 1^{ère} classe) tout comme l'abonnement annuel courte distance (220 € en 2^e et 330 € en 1^{ère} classe) sont subventionnés par 100 €.

Tous les conseillers communaux approuvent cette initiative en faveur du transport public. Le conseiller Patrick CALMUS aurait préféré une participation par pourcentages, tandis que le conseiller Marcel JAKOBS regrette l'absence d'une différence entre la participation à un abonnement réseau et un abonnement courte distance. Le conseiller Raymond KAUFFMANN propose de renforcer la publicité pour cette offre qui sinon risque de ne pas être profitée à fond. Les conseillers communaux exigent toutefois une clause qui garantit que la subvention ne puisse être versée aux habitants de la localité qu'une seule fois par année. En outre, l'addition de plusieurs subventions, le cas échéant par l'employeur et l'administration communale, ne pourra pas dépasser le prix de l'acquisition de l'abonnement.

La proposition est adoptée à l'unanimité.



8b. Modification de deux articles budgétaires

La modification de deux articles budgétaires avec une augmentation de presque 30.000 € pour le subventionnement



d'abonnements du transport public est approuvée par tous les conseillers communaux.

9. « Regional Musekschoul Westen », organisation scolaire provisoire 2017/2018

L'organisation scolaire provisoire 2017/2018 de la « Regional Musekschoul Westen » sous la direction de la Commune de Bertrange est approuvée à l'unanimité. Les frais par rapport à l'année précédente ont augmenté de 3,04%. La facture mentionne 3.624,12 minutes de cours ou 60,40 heures avec une dépense totale de 286.342,33 € ce qui résulte en un tarif horaire de 4.740,76 €. Avec un total de 198 élèves, les frais par élève / heure s'élèvent à 23,94 €.

10. Maison des jeunes, convention 2017

La convention 2017 de la Maison des jeunes signée entre l'État, la Commune de Leudelage et l'a.s.b.l. Inter-actions fait part de frais à la hauteur de 167.092 €. Une moitié est à charge de l'État et l'autre moitié à charge de la Commune de Leudelage. Le conseiller Patrick CALMUS souligne l'excellent fonctionnement de la Maison des jeunes. L'offre est acceptée par les jeunes masculins et féminins, même au-delà des limites de la commune. Une preuve de l'excellent travail des responsables.

La convention est approuvée par tous les conseillers communaux.

11. Confirmation d'un règlement temporaire de la circulation

Un règlement temporaire de la circulation indispensable pour le raccordement d'un immeuble dans la rue Léon Laval est approuvé par tous les conseillers communaux.

12. Affaires du personnel (huis clos)

Nomination définitive d'un fonctionnaire dans la carrière du rédacteur

En séance à huis clos les conseillers communaux confèrent nomination définitive à Sandra Musto comme fonctionnaire dans la carrière du rédacteur auprès du service technique de la Commune de Leudelage.

13. Correspondance et questions des membres du Conseil communal

Le conseiller Raymond KAUFFMANN informe sur certains problèmes au centre sociétair.